
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-200 DU 13 MARS 2014

portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, du Fonds National pour le
Développement des Activités de Jeunesse,
de Sports et de Loisirs (FNDAJSL).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-421 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2013-328 du 26 août 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sports et de Loisirs en date du 14 octobre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sports et de Loisirs (FNDAJSL), tel qu'il figure en annexe au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



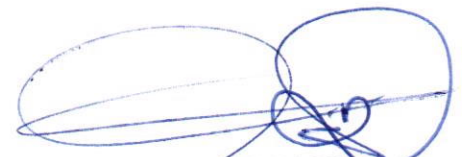
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Safiou IDRISSOU AFFO



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MJSL 2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 FNDAJSL 2 JORB 1.- 